

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 23 (1878)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 5.

Lausanne, le 4 Mars 1878.

XXIII^e Année

SOMMAIRE. — Guerre d'Orient, p. 97. — Représentation graphique de la marche d'un corps de troupe combiné et de ses subdivisions, par von Scriba (planche), p. 100. — Les voies ferrées et la défense de l'Etat, p. 107. — Société des officiers suisses, p. 109. — Nouvelles et chronique, p. 111. — Avis, p. 112.

GUERRE D'ORIENT

Le *Journal de St-Pétersbourg* publie comme ci-dessous le protocole sur l'acceptation des bases préalables de paix, et la convention de l'armistice signées à Andrinople, le 19/31 janvier, avec les commentaires préalables que nous reproduisons aussi.

C'est seulement vendredi 3/15 février que, par suite des difficultés des communications, ces pièces sont parvenues à S. M. l'empereur.

Quelques dates ne seront pas inutiles pour éclaircir la marche de cette négociation, retardée par la nécessité du transfert du quartier-général et par les interruptions des lignes télégraphiques dans une contrée à peine évacuée par l'ennemi.

Le 16/28 janvier, les plénipotentiaires turcs n'ayant pas reçu la réponse de la Porte à la demande d'instructions définitives qu'ils avaient adressée à Kazanlyk, sollicitèrent la permission d'envoyer à Constantinople une lettre par un messager spécial, à travers nos lignes d'avant-postes. Cette permission leur fut accordée, mais en même temps on les invita à donner une réponse pour le 21 janvier/2 février. Le 18/30, ces plénipotentiaires ayant reçu un télégramme de Constantinople, daté du 12/24, demandèrent une entrevue à S. A. I. le grand-duc commandant en chef. C'est alors qu'ils déclarèrent que la Turquie, n'ayant plus les moyens de résister, souscrivait à toutes nos conditions.

Il témoignèrent en même temps le désir ardent d'une prompte conclusion qui permit d'arrêter les hostilités. S. A. I., le grand-duc, commandant en chef, désigna immédiatement des plénipotentiaires militaires chargés de régler avec les plénipotentiaires turcs les détails de la ligne de démarcation et des conditions d'armistice. Le jour même, les pourparlers commencèrent sur le protocole d'acceptation des bases préalables et sur la convention d'armistice, et le 19/31 janvier, à 6 heures du soir, ces deux actes furent revêtus des signatures qui les rendent définitifs. Les ordres furent immédiatement donnés de suspendre les opérations sur toute la ligne ; le général Skobelef, dont le détachement se trouvait le plus rapproché de Constantinople, reçut cet ordre le soir même.

Ce n'a pas été sans peine que les plénipotentiaires turcs ont apposé leur signature au bas de ces actes. Ils ont compris que, dans la situation que la guerre avait faite à la Turquie, la paix était son seul salut.

En prenant la plume pour tracer son nom, le vieux Namyk pacha ne put retenir ses larmes, et lorsque S. A. I. Mgr le grand-duc lui tendit la main en lui exprimant l'espérance que désormais la Russie et la Turquie resteraient amies, Namyk pacha pressa longtemps cette main loyale sans pouvoir articuler une parole.

L'avenir prouvera que la réalisation de cette espérance serait conforme aux vrais intérêts de la Turquie aussi bien qu'à ceux de la Russie et de l'Europe.